

REGLEMENT FINANCIER 2022/2023

CONTRIBUTION FAMILIALE MENSUELLE (sur 10 mois)

CATEGORIES	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE	LYCEE
<i>QF - Quotient Familial</i>				
1 - QF > à 12 550 €	107,30 €	105,80 €	136,00 €	136,00 €
2 - QF de 9 550 € à 12 550 €	95,10 €	93,60 €	124,30 €	124,30 €
3 - QF de 6 050 € à 9 550 €	87,90 €	87,90 €	116,40 €	116,40 €
4 - QF de 3 950 € à 6 050 €	70,90 €	70,80 €	92,80 €	92,80 €
5 - QF < à 3 950 €	47,10 €	47,00 €	58,60 €	58,60 €

La contribution familiale est modulée selon la composition familiale et les revenus de chaque foyer
Une réduction de 10 % est accordée aux fratries de trois enfants et plus scolarisées dans l'établissement. La gratuité de contribution familiale est accordée à compter du cinquième enfant scolarisé dans l'établissement

Le collège et le lycée sont habilités à recevoir les élèves boursiers
Renseignements auprès de Madame Karine PERRIER (02.32.86.50.90)

DEMI-PENSION MENSUELLE (sur 10 mois)

FORFAITS	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE	LYCEE
1 repas/semaine	18,98 €	22,00 €	22,18 €	22,78 €
2 repas/semaine	37,95 €	44,00 €	44,35 €	45,55 €
3 repas/semaine	56,93 €	66,00 €	66,53 €	68,33 €
4 repas/semaine	75,90 €	88,00 €	88,70 €	91,10 €
5 repas/semaine			110,88 €	113,88 €
Repas occasionnel pour les externes	6,40 €	7,26 €	7,32 €	7,50 €

Une réduction de 10 % est accordée aux fratries de trois enfants et plus scolarisés dans l'établissement
L'engagement à la demi-pension est annuel. Tout changement de régime en cours d'année scolaire devra faire l'objet d'une demande auprès du chef d'établissement

Dans un souci d'optimisation de la gestion des repas et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, nous attirons votre attention sur les modalités de déduction suivantes :

En cas d'absence justifiée d'une durée supérieure à 7 jours calendaires, un remboursement de 2,97 € par repas (part des frais variables) sera consenti sur demande par mail auprès du service comptabilité (catherine.glinel@ac-normandie.fr) et régularisé en fin d'année scolaire

PENSION MENSUELLE (sur 10 mois)

	COLLEGE	LYCEE
	520,00 €	520,00 €

L'engagement à l'internat est annuel. Tout changement de régime en cours d'année scolaire devra faire l'objet d'une demande auprès du chef d'établissement

En cas d'absence justifiée d'une durée supérieure à 7 jours calendaires, un remboursement de 8€ par jour ouvré (part des frais variables) sera consenti sur demande par mail auprès du service comptabilité (catherine.glinel@ac-normandie.fr) et régularisé en fin d'année scolaire

ETUDE OU GARDERIE MENSUELLE (sur 10 mois)

FORFAITS	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE	LYCEE
1 jour /semaine	12,60 €	12,60 €	12,60 €	12,60 €
2 jours/semaine	25,20 €	25,20 €	25,20 €	25,20 €
3 jours/semaine	37,80 €	37,80 €	37,80 €	37,80 €
4 jours/semaine	50,40 €	50,40 €	50,40 €	50,40 €

COTISATIONS ANNUELLES

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE	LYCEE
Pôle culturel	-	-	8,00 €	25,00 €
Centre psychopédagogique	19,10 €	19,10 €	19,10 €	19,10 €

COTISATIONS ANNUELLES FACULTATIVES

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE	LYCEE
A.P.E.L. (par famille)	15,45 €	15,45 €	15,45 €	15,45 €
Assurance scolaire par élève	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €

INSCRIPTIONS / REINSCRIPTIONS

Des frais de dossier de 30 € pour une inscription à l'école ou au collège et de 50 € pour une inscription au lycée sont à joindre à **la première demande d'inscription** dans l'établissement

Lors de la réinscription pour l'année scolaire suivante, un acompte de 40 € par famille pour les externes et demi-pensionnaires ou de 230 € par élève interne est demandé. Cet acompte est encaissé fin août et déduit des prélèvements d'avril à juin de l'année suivante. Il n'est pas remboursé en cas de désistement ou si l'élève quitte l'établissement en cours d'année

FACTURATION

Les factures sont établies en septembre pour l'année scolaire et les règlements s'effectuent par prélèvements mensuels de septembre 2022 à juin 2023 le dernier jour ouvré de chaque mois

Catherine GLINEL, en charge de la facturation, est à votre écoute pour toute demande de renseignements par mail : catherine.glinel@ac-normandie.fr ou par tél : 02 32 86 50 95

Pour les cas particuliers qui ne sont pas prévus dans cette circulaire, ou pour toute autre question, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la Direction :

Madame Pascale **VALLET** Directrice de l'**Ecole**
Madame Marion **VATTIER** Directrice du **Collège**
Madame Anne-Marie **DONA** Directrice du **Lycée**

Téléphone standard : 02.32.86.50.90